



# MONACO ECO+

## FONDS DE DROIT MONEGASQUE

Mise en conformité du prospectus complet aux dispositions de la Loi 1.339 du 7 septembre 2007 et de l'Ordonnance Souveraine 1.285 du 10 septembre 2007 approuvée en date du 24 novembre 2008 par la Commission de Contrôle des Activités Financières

Prospectus complet à la disposition des souscripteurs auprès de nos agences

Type de fonds :  
actions actives dans les technologies et services de l'environnement

Monnaie de référence :  
Euro

Durée d'investissement recommandée :  
3 ans minimum

Affectation des résultats :  
revenus capitalisés

Fréquence de valorisation :  
quotidienne

Mode de valorisation :  
cours de clôture

Conditions de souscription et rachat :  
à la CMB pour les ordres reçus jusqu'à 11h sur vl en cours de clôture du jour, calculée le jour suivant

Date de création :  
14 juin 2006

Co-Promoteur :  
Sustainability Investments LLC

Société de gestion :  
C<sup>ie</sup> Monégasque de Gestion SAM  
13 bd Princesse Charlotte  
Principauté de Monaco

Société de Conseil en Investissement :  
Mékar Financial Services LLC

Banque dépositaire :  
C<sup>ie</sup> Monégasque de Banque SAM  
23 avenue de la Costa  
Principauté de Monaco

Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :  
publiée au Journal Officiel de Monaco et affichée au siège de la CMB et auprès de ses agences.  
La valeur liquidative de nos FCP est régulièrement publiée et mise à jour sur le site [www.cmb.mc](http://www.cmb.mc)

### Description

Le fonds investit principalement dans des actions internationales de sociétés cotées actives dans les technologies et services de l'environnement, dans un domaine lié aux technologies et services de l'environnement, soit une activité dans un domaine favorisant la compatibilité des activités économiques avec l'environnement, ou de sociétés pour lesquelles l'environnement constitue un axe majeur de la réflexion stratégique ou manifestant leur engagement auprès de la communauté. Pour cette dernière catégorie de sociétés, recherchées à des fins de diversification des risques, tout en assurant le maintien de la spécialisation environnementale du fonds, l'investissement est limité à hauteur de 20% maximum des actifs du fonds. Les titres sélectionnés de cette catégorie devront faire partie de l'indice Dow Jones Sustainability World Index. Un investissement à hauteur de 5% maximum est autorisé dans des fonds communs investissant en tout type d'instruments financiers ou d'actifs ayant trait à l'environnement, comme notamment les fonds traitant les droits d'émission de gaz à effet de serre. Le gestionnaire du portefeuille peut investir une partie du fonds en produits monétaires ou garder un certain montant en liquidités en fonction des conditions de marché.

### Objectif patrimonial

Le fonds est adapté pour les clients qui recherchent une exposition en Euro aux actions qui bénéficient de la dynamique économique propre du secteur de l'environnement. C'est un instrument financier dans lequel le client peut investir une partie de son patrimoine avec un horizon de placement recommandé de 3 ans minimum. L'objectif est de générer un gain de capital sur le long terme. Si des investissements sur des périodes plus courtes sont réalisés, le client doit être averti de la volatilité propre aux marchés actions.

### Style de gestion

Le fonds est géré de manière active. Une politique de gestion dynamique sera réalisée pour positionner le fonds au mieux en fonction des conditions de marché sur le court terme. La construction du portefeuille se fonde en un premier temps sur une stratégie d'investissement se décomposant en une analyse des conditions économiques et une analyse détaillée des marchés afin de circonscrire les opportunités d'investissement aux niveaux géographique et sectoriel. Le fonds recherche une diversification optimale pour minimiser les risques dans le but de générer des gains de capitaux sur le long terme. Le fonds fait appel à un comité stratégique auquel participent des experts dans les domaines de l'énergie, du développement durable et de l'environnement en vue d'intégrer au mieux les évolutions industrielles dans sa stratégie d'allocation sectorielle. En un deuxième temps, la société de gestion opère une sélection des titres individuels en fonction de leur métier, des niveaux de valorisation, de la solidité financière et des perspectives de croissance sur le long terme. La sélection fondamentale des titres s'effectue dans le respect de ratios de valorisation et est complétée par l'analyse des éléments de bilan afin d'assurer que les investissements s'effectuent dans des sociétés financièrement solides. La coopération avec des intermédiaires financiers de renom est mise à profit pour accéder à des informations de premier rang sur les sociétés identifiées. Une surveillance quotidienne des titres en portefeuille est opérée pour gérer au mieux la volatilité des marchés actions.

### Univers d'investissement

Le Comité stratégique formulera des propositions d'allocation stratégique parmi les activités visées par l'objectif d'investissement du fonds qui regroupent notamment : les services et technologies de purification et de distribution d'eau, les services et technologies de traitement des déchets, les services et technologies de réduction des émissions et des déchets, les fournisseurs et les technologies liées à la production d'énergies renouvelables et les services et technologies visant à une meilleure efficacité des ressources, notamment énergétiques.





## MONACO ECO+

### Rapport mensuel de gestion

Valeur liquidative au 29 Janvier 2010 :

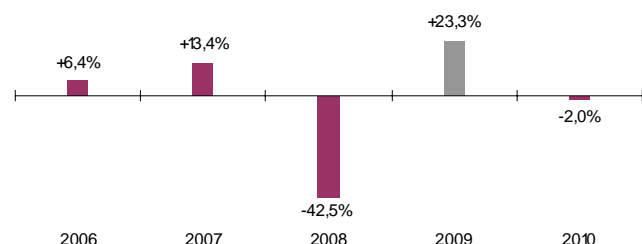
838,13 €

Performance sur le mois :

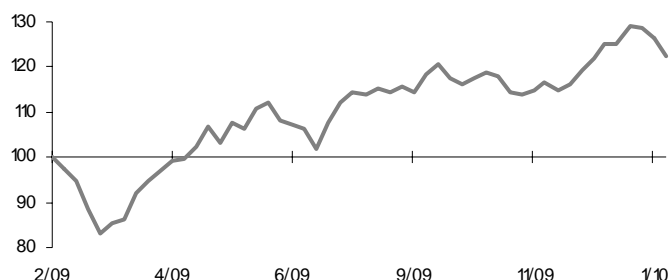
-2,0 %

#### Performances

Historique des performances



Evolution base 100 sur 12 mois glissants



Les performances passées ne constituent pas une garantie pour les performances futures. Les performances pour l'année 2009 ne sont pas auditées.

#### Stratégie de marché

En janvier, les marchés actions ont corrigé, le S&P500 a perdu -3,7%, l'Eurostoxx300 -4,7% et le Topix -0,7%. Le contexte économique global est resté incertain. Les données macroéconomiques publiées dans les pays occidentaux ont été généralement faibles, en particulier en ce qui concerne l'emploi. Par ailleurs, les craintes liées à la situation économique délicate de la Grèce, ainsi qu'à sa dette souveraine, ont pesé sur les indices. Enfin, les mesures prises par la Chine afin de freiner son économie, notamment au niveau des crédits, ont également pesé sur les actions.

Le secteur de l'Environnement, composé essentiellement de sociétés cycliques, a souffert. En particulier, le secteur des énergies renouvelables a connu un mois difficile face aux perspectives de réduction des subventions pour la production d'énergie solaire. Néanmoins, les développements d'infrastructures dans le secteur se sont poursuivis, avec notamment l'attribution de nouvelles licences d'exploitation pour un programme britannique d'éolien offshore de 120 milliards de dollars, consistant dans la mise en place d'un réseau de turbines en eau profonde. Il a de plus été constaté que les investissements en énergies renouvelables au sein de la zone Asie-Pacifique ont dépassé pour la première fois ceux réalisés en Amérique avec 37,3 milliards de dollars contre 32 milliards.

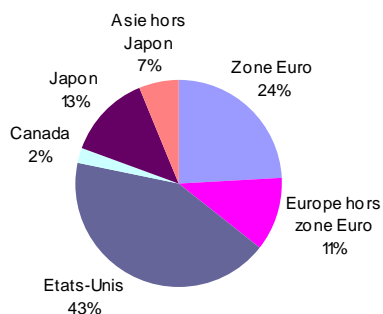
Compte tenu du contexte actuel, les conditions accommodantes pour les marchés devraient être maintenues en 2010 au sein des pays occidentaux. Les investissements actions devraient donc bénéficier d'un environnement relativement favorable sur l'année.

#### Principales positions en portefeuille

Yingli Green Energy (Chine) .....1,8%  
Rockwool International (Danemark).....1,6%  
URS (Etats-Unis) .....1,6%

Suez Environnement (France)..... 1,5%  
Nordex (Allemagne) ..... 1,5%  
Iberdrola Renovables (Espagne)..... 1,5%

#### Répartition géographique



#### Répartition sectorielle

